



# LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE À 20 ANS

Réflexions sur le passé,  
le présent et l'avenir

## Raul Cano Pangalangan

Professeur de droit à l'Université des Philippines et ancien juge de la CPI



Professeur Pangalangan (1958), Juge de la CPI du 13 juillet 2015 au 10 mars 2021, rejoint la CPI après avoir enseigné le droit constitutionnel et le droit international public en qualité de professeur de droit et ancien doyen de la faculté de droit à l'Université des Philippines. Il a notamment enseigné à la faculté de droit de Harvard et à l'Académie de droit international de La Haye et a donné des conférences sur le droit international humanitaire au Comité international de la Croix-Rouge. Il est l'un des auteurs de l'ouvrage « Commentary on the Rome Statute of the International Criminal Court » et a prononcé le

discours inaugural du séminaire de Salzbourg sur le droit international pénal.

Membre du barreau des Philippines depuis 1984, le juge Pangalangan a plaidé devant la cour suprême de son pays et a été désigné *amicus curiae* dans le cadre d'importantes affaires de droit constitutionnel et de droit international. Il a fait partie de la délégation des Philippines ayant participé à la rédaction du Statut de Rome en 1998 et a co-présidé la campagne nationale en faveur de la ratification du Statut de Rome par les Philippines et d'autres États de la région Asie Pacifique.

Le juge Pangalangan a étudié à Harvard où il obtenu sa maîtrise (recevant le prix Laylin de droit international) et son doctorat (recevant le prix Sumner de la meilleure thèse sur le thème de la paix internationale). Il est également détenteur du diplôme de l'Académie de droit international de La Haye.

Il siège au conseil d'administration de la Société asiatique de droit international et siégeait, jusqu'en 2014, à celui de l'Association internationale de droit constitutionnel. Il fait également partie des conseils d'administration de diverses revues universitaires.